# Rapport d'activité 2014

Ensemble, participons à la gestion de l'eau et à la valorisation du territoire



SÈVRE NANTAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN



Chères et chers collègues,

Je vous invite à découvrir dans ce rapport l'activité de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise pour l'année 2014. Elle témoigne de son engagement au service des collectivités de la Sèvre Nantaise et ses affluents : l'Ouin, la Moine, la Sanguèze, la Maine...

Deux collectivités ont souhaité rejoindre l'EPTB afin de lui confier les assistances techniques voire administratives. Il s'agit de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et le Syndicat mixte pour l'alimentation en eau de la région Ouest de Cholet (SIAEP ROC). Cela se traduira en 2015 par une modification des statuts de l'EPTB.

Ce rapport présente l'action de l'EPTB, des sources de la Sèvre Nantaise en Deux-Sèvres jusqu'à la confluence avec la Loire à Nantes, dans les domaines de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, la réduction du risque inondations, la valorisation du patrimoine...

En 2014, la révision du SAGE s'est terminée et se déclinera en programme d'actions (contrats territoriaux, programme d'actions le Longeron....)

L'année 2014 a aussi été marquée par la réalisation des diagnostics de vulnérabilité aux inondations, la poursuite des actions de communication et de sensibilisation dont le programme pédagogique, les travaux du siège de l'EPTB au moulin de Nid d'Oie à Clisson.

Malgré un contexte socio-économique difficile et les incertitudes liées aux évolutions législatives avec notamment la création de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), l'EPTB maintient son cap, convaincu par la pertinence de travailler à l'échelle du bassin versant et la solidarité entre l'amont et l'aval, entre le rural et l'urbain.

Le rapport d'activité 2014 paraîtra au cours du second semestre 2015.

À la lecture de cet éditorial, comme je l'avais annoncé, je ne suis plus le Président de l'EPTB. En effet, lors du conseil syndical du 28 mai 2015, Monsieur Jean-Paul BREGEON a pris la présidence. Je lui souhaite mes sincères voeux de réussite.

Je remercie sincèrement les services de l'EPTB pour leur travail, les élus du conseil syndical et les membres de la Commission Locale de l'Eau pour leur implication, ainsi que les financeurs pour leur soutien.



|   | 2011. Ics faits marquants  |      |
|---|--|------|
| 1 | Le bassin versant de la Sèvre Nantaise et l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise  • Le bassin versant : un faisceau de rivières  • L'Établissement Public Territorial de Bassin : faisons connaissance  • L'Établissement Public Territorial de Bassin : partenariats   | P 5  |
| 2 | Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et ses programmes d'actions  Composition de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise Révision du SAGE Sèvre Nantaise Les principaux enjeux de la gestion de l'eau Un important travail de concertation locale 80 avis émis dans le cadre de la consultation Enquête publique Mise en oeuvre du futur SAGE                                | P 8  |
| 3 | Les actions menées en 2014  • Améliorer la qualité de l'eau  • Réduire le risque d'inondation  • Entretenir et améliorer les milieux aquatiques  • Améliorer la connaissance et suivre l'évolution du bassin versant  • Valoriser le patrimoine  • Un programme pédagogique pour sensibiliser les enfants  • Informer et sensibiliser afin de mieux préserver le cours d'eau | P 12 |
| 4 | Vie et fonctionnement de la structure  • L'équipe de l'EPTB  • Le budget   | P 27 |

## 2014

## Les faits marquants



11 février Pose de la première pierre sur le chantier de réhabilitation du Moulin de Nid d'Oie en bord de Sèvre > Clisson (44)



Journée "Alternatives aux Pesticides" > Gorges (44)







20 juin Journée des élus "Montre-moi ta rivière et je te dirai qui tu es" > La Haye-Fouassière (44)





19 septembre Journée d'informations et de débats relative aux conséquences de la compétence: "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI) > La Séguinière (49)



21 septembre Journée européenne du patrimoine au moulin du Liveau > Gorges (44)



Entre le 20 et le 28 octobre Réalisation de diagnostics de vulnérabilité du risque inondation



Le bassin versant de la Sèvre Nantaise et l'Établissement Public Territorial de Bassin



## Le bassin versant de la Sèvre Nantaise

## Un faisceau de rivières

La Sèvre Nantaise est le dernier grand affluent de la Loire. La Sèvre Nantaise, l'Ouin, la Moine, la Sanguèze et la Maine et des réseaux secondaires, portent à plus de 2 000 km le linéaire de rivières et ruisseaux du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Son territoire d'environ 2 350 km² couvre 143 communes, réparties sur quatre départements : la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres et la Vendée et deux régions administratives : les Pays-de-la-Loire et le Poitou-Charentes.



de coopération intercommunale

principaux

## Le Syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise : animateur de la stratégie liée à la gestion de l'eau

## Faisons connaissance

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Syndicat mixte Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise succède à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise créée en 1985.

L'EPTB Sèvre Nantaise, reconnu Établissement Public Territorial de Bassin, comprend les départements de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée ainsi que les collectivités gestionnaires de cours d'eau, notamment les syndicats de rivière.

Le périmètre d'action de l'EPTB correspond au périmètre du bassin versant de la Sèvre Nantaise.

L'EPTB Sèvre Nantaise veille au maintien et au développement d'une cohérence de la gestion de l'eau du bassin versant. Des sources jusqu'à la confluence avec la Loire, il assure un rôle de coordination, d'animation, d'information, de conseil pour l'ensemble des acteurs de l'eau, notamment les collectivités membres. Dans ce cadre, il co-construit des programmes d'actions avec ces partenaires.

Plus particulièrement, l'EPTB est chargé de :

- fédérer les acteurs du bassin versant,
- améliorer la qualité de la rivière,
- lutter contre les pollutions,
- entretenir et restaurer les milieux aquatiques,
- prévenir les inondations,
- valoriser le patrimoine,
- informer, sensibiliser et communiquer.

L'EPTB Sèvre Nantaise est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). À ce titre, il est chargé du secrétariat de la CLE, de son animation et de la maîtrise d'ouvrage d'études pour accompagner la mise en œuvre du SAGE.

#### Les relations entre l'EPTB et les collectivités : vers une évolution des statuts

Au-delà des statuts de l'EPTB Sèvre Nantaise, le Président de l'EPTB et les gestionnaires de cours d'eau, tels que les syndicats de rivière et d'autres collectivités, ont souhaité matérialiser leur partenariat. L'objectif est de définir les engagements et les missions de chacun pour la gestion des projets en lien avec les orientations définies dans le SAGE. Cela pourra se traduire par une évolution des statuts de l'EPTB.

#### **Partenariats**

### ... avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais (Agglo 2B)

La communauté d'agglomération a été créée au 1er janvier 2014. Celle-ci s'est dotée de la compétence « gestion des milieux aquatiques ». Afin de poursuivre les missions de l'EPTB Sèvre Nantaise sur la partie amont du bassin, notamment de définir des programmes d'actions, d'assurer un rôle de conseil et d'assistance technique, et de prolonger les interventions sur les cours d'eau, l'agglomération du Bocage Bressuirais et l'EPTB ont établi un partenariat. Une convention de partenariat a été signée suite aux élections municipales et intercommunales de 2014. Cette agglomération a émis le souhait d'adhérer à l'EPTB en 2015.

## ... avec le Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau de la région Ouest de Cholet (SIAEP ROC)

Une convention entre l'EPTB et le SIAEP ROC a été signée le 26 mars 2013, confiant à l'EPTB la mission d'élaboration du programme d'actions à mettre en place sur le bassin d'alimentation du captage du Longeron. Dans le cadre du suivi du plan d'actions qui pourra être mis en place sur l'aire d'alimentation du captage du Longeron, le SIAEP ROC sollicite son adhésion à l'EPTB dès 2015.

# Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et ses programmes d'actions



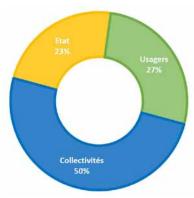
## Le SAGE du bassin versant de la Sèvre Nantaise

## Un véritable outil de développement durable

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Sèvre Nantaise est un outil de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) composée d'élus, d'usagers et de représentants des services de l'Etat.

Le SAGE fixe des objectifs généraux et des orientations permettant de satisfaire aux principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

## Composition de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise



Composition CLE SAGE Sèvre Nantaise (63 membres)

## Révision du SAGE Sèvre Nantaise

Sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise, la démarche SAGE a été lancée en 1996. Un premier SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral en 2005. La révision du document a débuté fin 2009. La CLE, ne pouvant être maître d'ouvrage, a confié à l'EPTB Sèvre Nantaise le portage de la révision du SAGE, puis du suivi et de la coordination des actions qui en découlent.



## Les principaux enjeux de la gestion de l'eau

Sur la base de la stratégie du SAGE adopté en 2005 et de l'actualisation de l'état des lieux du bassin versant, la commission locale de l'eau a retenu les enjeux suivants :



1. Amélioration de la qualité de l'eau



2. Gestion quantitative de la ressource en eau superficielle



3. Réduction du risque inondation



4. Amélioration de la qualité des milieux aquatiques



5. Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques



6. Organisation et mise en œuvre



Le projet de SAGE est composé de deux documents :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) des eaux et des milieux aquatiques
- Le règlement

## Un important travail de concertation locale

De fin 2009 à fin 2014, la commission locale de l'eau et le bureau se sont réunis 36 fois avec systématiquement à l'ordre du jour à la fois des points relatifs à la révision du SAGE et d'autres sur la poursuite de la mise en œuvre du SAGE adopté en 2005.

La commission locale de l'eau a également souhaité s'appuyer sur des **groupes de travail transversaux** qui se sont réunis à cinq reprises.

Par ailleurs, l'avancement de la démarche a été présenté à l'ensemble des acteurs du bassin versant, à l'occasion de trois séries de **réunions organisées sur les cinq sous-bassins versants** du territoire.

80 avis émis dans le cadre de la consultation Le projet de SAGE, validé par la commission locale de l'eau le 29 août 2013, a été transmis le 11 octobre pour avis aux régions, départements, chambres consulaires, communautés de communes, communes, groupements intercommunaux en charge du domaine de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'au comité de bassin et au comité de gestion des poissons migrateurs. La consultation a duré quatre mois, soit jusqu'au 16 février 2014. La commission locale de l'eau a ainsi reçu 80 avis qui ont été étudiés en commission le 20 février 2014.

## Enquête publique



Etude de l'avis de la commission d'enquête sur le projet de SAGE lors de la CLE du 5 novembre 2014 à Saint-Laurent-sur-Sèvre (85)

Le projet de SAGE modifié à l'issue de la phase de consultation a fait l'objet d'une enquête publique du 11 août au 16 septembre 2014. Des permanences se sont tenues dans les communes suivantes : Cholet, Clisson, Mauléon, Moncoutant, Saint-Fulgent, Saint-Germain-sur-Moine, Saint-Hilaire-de-Loulay, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Mesmin, Vertou). **Vingt-cinq personnes se sont déplacées pour rencontrer les commissaires enquêteurs et vingt-quatre observations ont été enregistrées.** 

La commission locale de l'eau, réunie le 5 novembre 2014, a étudié l'avis de la commission d'enquête. Le projet, transmis aux Préfets pour approbation, intègre une partie des remarques.

## Mise en oeuvre du futur SAGE

La mise en œuvre du nouveau SAGE Sèvre Nantaise se fera principalement au travers de deux contrats :

- les Contrats Territoriaux (CT), outils de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, sur les sous-bassins versants : Longeron, aval de la Sèvre, Moine-Sanguèze et Maines. Deux volets peuvent être développés dans un contrat territorial : le volet relatif aux actions en lien avec les milieux aquatiques (anciennement appelé CRE (Contrat Restauration Entretien) et le volet lié aux pollutions diffuses d'origine agricole.
- le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV), outil de la Région des Pays-de-la-Loire.

Chiffres clés de la révision

16 réunions de la CLE groupes transversaux

40
présentations réalisées
dans le cadre de la
consultation

20 réunions du bureau de la CLE 15 réunions d'information par sous-bassin versant

## Les actions menées en 2014





## Les actions de 2014



## Réduire l'usage des pesticides pour la qualité de l'eau

Dans le cadre de la révision du SAGE du bassin versant de la Sèvre Nantaise, la commission locale de l'eau a défini comme enjeu prioritaire l'amélioration de la qualité de l'eau. La qualité des eaux vis-à-vis des pesticides demeure un enjeu important sur le bassin versant. A ce titre, un plan de réduction de l'usage des pesticides d'origine agricole et non agricole a été défini. Tous les usagers sont concernés: collectivités, agriculteurs, particuliers ou encore gestionnaires d'infrastructures de transport.

## Sensibiliser les acteurs sur la réduction de l'usage de pesticides

En 2014, plusieurs actions ont eu vocation à sensibiliser et informer sur cet enjeu au travers de :

- la réalisation d'une journée « Alternatives aux Pesticides » le 24 avril 2014 à Gorges, à destination des élus et services techniques des collectivités : l'objectif de la journée était de présenter l'enjeu de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides sur le bassin versant et de faire témoigner plusieurs acteurs locaux (communes, gestionnaires d'infrastructures de transport, vignerons) sur les démarches menées pour réduire l'usage des pesticides. Une visite de terrain au sein de la commune de Gorges (en zéro phyto total) a été réalisée l'après-midi pour échanger sur les pratiques sur les terrains de sport, la voirie et les cimetières.
- la construction et la diffusion de plusieurs dossiers sur le site internet : "Les pesticides, l'eau, l'environnement et la santé publique !" et "Le point sur la réglementation, Pesticides : collectivités, comment agir ?"

## Des actions à destination des jardiniers amateurs en préparation...

Afin d'anticiper la future mise en œuvre du plan d'actions « pesticides » sur le volet non agricole, **un comité de pilotage « Chartes de réduction de l'usage des pesticides non agricoles » a été instauré.** Constitué d'élus, du réseau CPIE local et de représentants des collectivités porteuses de programmes d'actions « Eau Potable », il s'est réuni trois fois en 2014 afin :

- d'échanger sur les modalités de mise en œuvre de la Charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » à destination des jardineries et magasins de bricolage : situation sur le bassin versant, retours d'expériences, pré-requis, modalités de financement et de coordination.
- de travailler sur la création de la Charte de l'Habitant : méthodologie de mise en œuvre, écriture de la Charte, retours d'expériences sur la sensibilisation des particuliers.
  d'informer sur les réflexions menées dans chaque région sur ces deux chartes (démarche portée par la CREPEPP\* en Pays-de-la-Loire, historique du projet d'une charte jardinerie « Terre Saine » en Poitou-Charentes, etc.).

Le travail du comité de pilotage se poursuivra afin de proposer à la commission locale de l'eau un projet de charte de l'habitant pour le printemps 2015 ainsi que les modalités de lancement de la charte jardinerie a minima sur un bassin versant pilote.

## **ZOOM SUR...**

## L'objectif zéro phyto! Retour sur l'enquête auprès des communes

Le SAGE Sèvre Nantaise fixe l'objectif zéro phyto y compris pour les terrains de sport et les cimetières, à l'horizon 2020. Les derniers chiffres de l'enquête montrent...

- Une consommation moyenne par commune à l'échelle du bassin versant passée de plus de 70 L/an en 2007 à environ
   20 L/an en 2013 (ces deux années présentent un taux de réponse à l'enquête identique).
- En 2013, 2 032 litres et 31 kg de produits utilisés (pour 100 communes ayant répondu) soit près de 650 kg de substances actives appliquées par les communes.
- 68% des communes ayant répondu à l'enquête se sont fixées pour objectif d'atteindre le zéro phyto sur leur territoire.
- En 2013-2014, **3 communes ont déclaré avoir atteint le zéro phyto total** (terrain de sport et cimetière inclus).

#### Pour plus d'information sur l'enquête :

http://www.sevre-nantaise.com/actions/dossier-bilanenquete-2013-reduction-pesticides-zones-non-agricoles

#### Suivre l'évolution des pratiques de pesticides

Suite à la réalisation d'une **enquête sur les usages des pesticides en zones non agricoles fin 2013-début 2014**, l'EPTB de la Sèvre Nantaise a assuré l'analyse puis la communication des résultats au travers du site internet (dossier « Bilan de l'enquête 2013 »). Cette enquête a également été utilisée dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions du captage du Longeron.

Concernant les usages agricoles, le rapprochement avec les animateurs **du plan Ecophyto** en Régions Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes a été amorcé en 2014 avec la rencontre des Chambres d'Agriculture de Loire-Atlantique et Maine-et-Loire afin de prendre connaissance du bilan des actions menées dans le cadre du plan Ecophyto sur le bassin de la Sèvre Nantaise. Ces échanges se poursuivront en 2015 sur les trois volets : maraîchage, polyculture-élevage et viticulture.

<sup>\*</sup> CREPEPP : Conférence régionale Ecophyto en pluripartenariat.

## Le captage du Longeron

Sur l'aire d'alimentation du captage du Longeron, l'année 2014 a été consacrée aux études préalables à la définition du programme d'actions de reconquête de la qualité de l'eau :

- . Phase 1 : vulnérabilité de l'aire d'alimentation du captage face aux pollutions diffuses de pesticides, matières organiques et phosphore
- . Phase 2 : diagnostic multi-pressions et définition des zones d'actions prioritaires



Barrage du Longeron (49) © SR

## Vulnérabilité de l'aire d'alimentation du captage

La phase 1 relative à la caractérisation des transferts de polluants a été validée lors du comité de pilotage du 18 juin 2014. Cette étape conduit aux principales conclusions présentées ci-après.

Les paramètres étudiés sont les pesticides, le phosphore et les matières organiques. Trois secteurs de vulnérabilité ont été identifiés :

- entre Pouzauges, Saint-Mesmin, Menomblet;
- autour de Saint-Amand-sur-Sèvre et La Petite-Boissière;
- entre Cerizay et Courlay.

En effet, sur ces secteurs, l'érosion est importante compte tenu de la présence de sols sensibles à la battance et relativement érodibles (sol de texture limoneuse à limono-sableuse). De plus, ces parties du territoire comportent un aménagement du territoire limitant peu les transferts : le parcellaire y est relativement peu dense et les surfaces en prairies permanentes peu développées.

#### **Diagnostic multi-pressions**

La phase 2 relative au diagnostic des pressions d'origine agricole et non agricole a été validée lors du comité de pilotage du 24 octobre 2014. Les principales conclusions de cette étude sont présentées ci-dessous.

D'une manière générale, la pression agricole sur le territoire est relativement faible, et l'orientation élevage des exploitations engendre des pratiques plutôt respectueuses de l'environnement, mais à l'équilibre fragile comme:

- la présence d'un maillage bocager relativement dense mais qui a tendance à se dégrader,
- · des parcelles relativement petites,
- la présence importante de prairies permettant une bonne couverture des sols et une faible utilisation en intrants.



Toutefois, la densité de l'élevage (2.93 unités gros bovin/ha de SAU\*) pourrait poser quelques problèmes :

- la gestion des effluents d'élevage, mais les pratiques de fertilisation semblent bien maîtrisées et la présence d'unités de compostage importantes à proximité permet de gérer une partie du surplus des exploitations « hors-sol »,
- les zones de piétinement, dans des parcelles en surcharge ou dans des zones de pré-gavage.

Les différentes collectivités n'ont pas toutes le même état d'avancement sur la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires, mais la marge de manœuvre est faible compte tenu de l'ambition du SAGE (zéro phyto total à l'horizon 2020).

Les gestionnaires des voies ferrées utilisent une quantité importante de « pesticides ». Si en 2014, une optimisation des traitements a été mise en place, l'étude de techniques alternatives au désherbage serait à envisager.

Concernant l'assainissement, si les marges de manœuvre sur l'assainissement industriel semblent faibles, le fonctionnement de certaines stations d'épuration pourrait être amélioré, et notamment la réhabilitation des réseaux pour éviter les surcharges et les dysfonctionnements de certaines stations bien dimensionnées au regard du nombre d'habitants raccordés.

Enfin, si le phosphore est un facteur limitant de l'eutrophisation, et donc de la présence de cyanobactéries, celle-ci est plus importante dans les cours d'eau présentant de forts taux d'étagement. Les ouvrages ralentissent en effet le trajet de l'eau et favorisent ainsi le processus d'eutrophisation des cours d'eau (réchauffement, luminosité, ...).

Les marges de manœuvre sur ce paramètre existent mais restent limitées, c'est la raison pour laquelle les actions en faveur de la diminution de la pression devront s'accompagner d'actions sur les milieux aquatiques (fonctionnement de la retenue, déconnexion des plans d'eau, aménagement des ouvrages au fil de l'eau, ...).

La détermination des zones d'actions prioritaires a fait l'objet de traitements différents selon le type de pollutions. Pour les pollutions diffuses, elles ont été définies selon une méthode de croisement entre le risque de transfert de polluant (vulnérabilité définie en phase 1) et les pressions exercées sur le territoire. Pour les pollutions ponctuelles (exemple : rejet de stations d'épuration), ce sont les éléments abordés dans le cadre du diagnostic sous forme de hiérarchisation des pressions qui contribueront à la priorisation des secteurs d'intervention.

Dans la continuité de cette étape, le programme d'actions de maintien des bonnes pratiques et reconquête de la qualité de l'eau est en cours d'élaboration. La finalisation de ce programme est prévue pour mi- 2015.

### **ZOOM SUR...**

## Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) constituent un outil de mise en œuvre du programme d'actions du Longeron. Leur déploiement selon un différentiel de calendrier entre les régions Pays-de-la-Loire (à partir de 2016) et Poitou-Charentes (dès 2015) sur les nouveaux territoires a amené l'EPTB à anticiper sur le programme d'actions Longeron sur la partie deux-sévrienne de l'aire d'alimentation du captage.

Un dossier de candidature (PAEC\*) a ainsi été déposé fin novembre 2014 auprès de la région Poitou-Charentes. Il sera révisé en 2015 afin de constituer un dossier interrégional pour la campagne 2016.



<sup>\*</sup> SAU: Surface Agricole Utile

<sup>\*</sup> PAEC : Programme Agro-Environnemental et Climatique



L'EPTB Sèvre Nantaise est la structure porteuse du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Il assure un rôle de coordination à l'échelle du bassin versant et réalise une partie des actions de ce programme.

Le Comité Technique du PAPI a eu lieu le 29 septembre 2014. Un bilan des actions des PAPI 1 et 2 et les perspectives d'actions pour les années 2014 et 2015 ont été présentés.

Plusieurs actions « phares » du second PAPI ont été menées cette année.

## Réédition des plaquettes d'information sur le risque inondation destinées aux élus, riverains et entreprises

Les plaquettes éditées en 2007 ont été mises à jour. Elles présentent aux élus, riverains et aux gestionnaires d'entre-prises la réglementation en vigueur concernant le risque inondation, les plans et documents existants afin de se préparer et se protéger face aux crues. Aussi, les moyens à mettre en place afin de gérer les inondations et de revenir le plus rapidement possible à la normale suite aux dommages engendrés par une montée des eaux sont énoncés.



Premières de couverture des nouvelles plaquettes d'information sur le risque inondation éditées en 2014

## Les diagnostics de vulnérabilité des habitations situées en zone inondable

Le bassin de la Sèvre Nantaise est soumis à des crues régulières dont certaines peuvent avoir des incidences importantes pour les biens et les personnes.

Pour les crues fréquentes (période de retour inférieure ou égale à 5 ans), les dégâts restent limités à quelques moulins, aux terrains de sport ou aux campings en bord de cours d'eau. En revanche, dès la crue décennale, beaucoup de maisons et commerces sont inondés entraînant de nombreux dommages. Aujourd'hui, si une crue centennale se produisait sur le bassin versant, les dommages s'élèveraient à plus de 7 millions d'euros.

La majeure partie des **enjeux humains** sur le bassin versant se situe **le long de la Sèvre Nantaise** et notamment dans sa partie aval (secteur le plus urbanisé). Les zones particulièrement à risque sont les zones de confluence avec les affluents.

La Moine est l'affluent qui possède le plus grand nombre d'enjeux vulnérables, cependant ceux-ci sont très localisés, sur les communes de Cholet et Montfaucon-Montigné. Au contraire, la Maine possède des enjeux souvent isolés répartis sur tout son linéaire.

Les mesures de **prévention** ne suffisent pas à protéger l'ensemble des personnes et des biens soumis au risque inondation. Elles doivent être **complétées par des mesures de réduction de la vulnérabilité** qui permettent de limiter les risques pour les personnes, limiter les dommages aux biens dans la perspective de minimiser les travaux de remise en état, et limiter le délai de reprise de possession des lieux dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

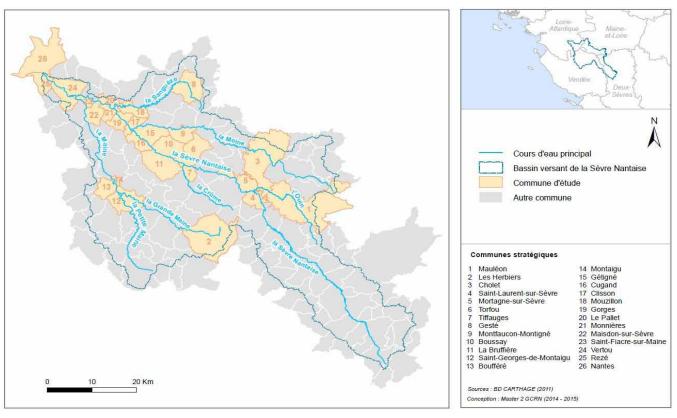
C'est pour cela que le PAPI « travaux » du bassin de la Sèvre Nantaise prévoit de travailler sur la vulnérabilité des enjeux situés en zone inondable en deux phases : établir le diagnostic de vulnérabilité de ces enjeux, puis réaliser les travaux préconisés suite à ces diagnostics.

L'action concernant la réalisation des diagnostics de vulnérabilité des enjeux exposés au risque inondation est menée par l'EPTB et les collectivités locales, dans le cadre d'un partenariat avec les étudiants et professeurs du Master spécialisé dans la Gestion des Catastrophes et des Risques Naturels de l'Université de Montpellier.

Vingt-six communes du bassin versant ont pour l'instant été retenues (en fonction du nombre de riverains exposés tout en conservant une certaine cohérence géographique) et sur lesquelles les diagnostics des habitations en zone inondable ont été réalisés en 2014.

Un relevé précis de l'état de vulnérabilité des biens situés dans les principales poches d'enjeux du bassin versant a donc été réalisé pour près de 400 habitations.

Les résultats vont pouvoir être exploités dans une démarche de travaux éventuels pour le compte des collectivités et des acteurs locaux.



Communes concernées par l'étude des diagnostics de vulnérabilité des habitations situées en zone inondable

La mise à jour de la base de données sur l'avancement des DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Une mise à jour de ces informations a été faite en 2014 auprès des services de l'Etat et des communes du bassin versant. Il s'agit de **suivre l'état d'avancement des DICRIM et des PCS**, qui doivent être réalisés en lien avec les PPRi (Plan de Prévention des Risques inondation) et les AZI (Atlas des Zones Inondables).

Suite à cette mise à jour de la base de données, la carte de l'état d'avancement des PCS sur le bassin versant a également été modifiée.

Cetravailserapoursuivien 2015. Ils'agira de proposer un accompagnement aux maires du bassin versant pour la réalisation de leur PCS.

## Entretenir et améliorer les milieux aquatiques

L'EPTB accompagne les gestionnaires de cours d'eau dans leurs actions de restauration de la qualité des milieux aquatiques, répondant aux objectifs du SAGE Sèvre Nantaise. C'est dans le cadre de la dernière année des Contrats Restauration Entretien (CRE) de rivière que des actions sur le lit, les berges et la ripisylve sur les cours d'eau principaux et les affluents ont été réalisées.



Abreuvoir, bassin du Blanc

### Interventions sur le lit, les berges et la ripisylve

Ces interventions font partie des opérations fréquentes réalisées par les syndicats de rivière. En 2014, les actions sur les petits cours d'eau se sont poursuivies notamment sur les bassins du Blanc, de l'Ouin, de la Braudière, de la Digue et de la Fardellerie. Plus de 80 abreuvoirs ont été installés principalement sur ces territoires, complétés par la mise en place de clôtures. Les espèces invasives (renouée du Japon, ragondins) peuvent constituer un problème majeur pour la diversité biologique et les usages de milieux aquatiques.

Les actions d'arrachage de plantes invasives permettent de contrôler leur colonisation.

Sur le **lit mineur**, des interventions régulières comme **l'enlèvement d'embâcles** sont réalisées par l'ensemble des syndicats en fonction des besoins. En 2014, les syndicats de rivière se sont concentrés sur le **suivi des aménagements réalisés les années précédentes** afin d'évaluer leur évolution.



Débardage à cheval sur la Digue, affluent de la Sanguèze

## Restauration de la continuité écologique

Sur les cours d'eau principaux, la restauration des milieux aquatiques passe par des interventions de réduction de l'impact des ouvrages hydrauliques.

Après une phase de **concertation importante**, les études de faisabilité menées sur certains sites ont permis d'engager la réalisation de **travaux d'effacement**, **d'arasement ou d'aménagement d'ouvrages**. Tel est le cas en 2014 sur le site du lavoir du Trézon à Toutlemonde (49).

Le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze est intervenu en amont de l'ouvrage effacé de la Motte sur la Sanguèze à Mouzillon (44) afin de diversifier les écoulements et le lit.

Les syndicats ont poursuivi leur démarche d'études pour la restauration de la continuité écologique et de la ligne d'eau sur plusieurs sites. On peut notamment citer :

- l'ouvrage du Sacré Cœur à Chavagnes-en-Paillers (85) sur la Petite Maine par le Syndicat des Maines Vendéennes;
- les ouvrages de Buchet à Saint-Laurent-sur-Sèvre (85) et de Fleuriais à Mortagne-sur-Sèvre (85) par le Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants et de ses affluents

Les syndicats de rivière ont organisé durant l'hiver 2013-2014 **l'ouverture coordonnée de vannes** sur certains ouvrages manœuvrables publics et privés (volontaires).

Ces travaux ont pour but de faciliter la migration des poissons et la circulation naturelle des sédiments et de rendre aux cours d'eau leur dynamique naturelle.



Pêche électrique sur le ruisseau de la Fontaine de la Tréquinière Les Châtelliers-Châteaumur (85)

### Suivi et évaluation des programmes : Indicateurs biologiques

Afin d'évaluer la portée des actions de restauration des milieux aquatiques, l'EPTB Sèvre Nantaise a mis en place, avec les gestionnaires de cours d'eau, un réseau d'indicateurs biologiques, basés sur l'Indice Poisson Rivière (IPR) et l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN).

En 2014, 26 mesures ont été réalisées, 13 pour chaque indicateur. Les IBG sont réalisés par le Laboratoire départemental de l'Environnement de la Vendée et les indices poissons par les fédérations de pêche du bassin versant.

## Élaboration du volet Milieux Aquatiques des Contrats Territoriaux (CTMA)

En 2014, le volet Milieux Aquatiques du futur programme d'actions du SAGE est en cours de préparation sur le bassin de la Sèvre Nantaise. Il succède ainsi au CRE.

L'EPTB Sèvre Nantaise, avec l'assistance du bureau d'études Aquascop, réalise :

- l'élaboration du bilan des CRE pour la période 2008-2013,
- · la définition des secteurs prioritaires,
- l'élaboration d'un programme d'actions,
- la rédaction des dossiers loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Le bilan des CRE a été réalisé en 2013. Les secteurs d'interventions prioritaires ont ensuite été identifiés. Le diagnostic précis des cours d'eau prioritaires a été réalisé et les pistes de programmes d'actions ont pu être proposées aux gestionnaires de cours d'eau en 2014.



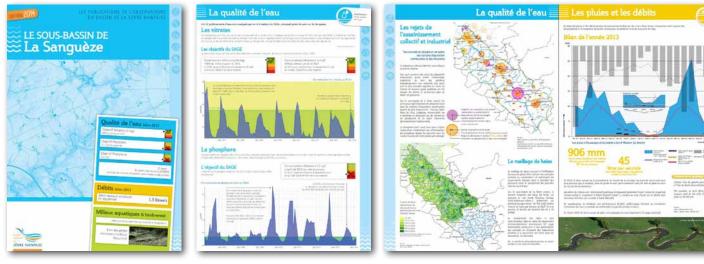


## Des publications par sous-bassin pour apporter une information locale

L'EPTB assure un **rôle d'observatoire du bassin versant** et collecte à ce titre une grande quantité de données. Ces informations sont harmonisées et versées dans l'outil « observatoire en ligne » accessible sur internet afin de faciliter l'accès le plus large possible.

En 2014, l'outil internet a été complété par des publications « papier » regroupant une sélection d'indicateurs sur la qualité de l'eau, le suivi des débits, des étiages, des crues, le patrimoine, les milieux aquatiques et la biodiversité.

Ces documents sont déclinés par sous-bassin afin d'apporter une information locale aux élus et à leurs services, mais aussi au grand public intéressé par l'état des cours d'eau de leur commune.



Publications Sanguèze et Sèvre amont

Les publications comparent les dernières données disponibles aux objectifs du SAGE.

#### L'édition 2014/2015 présente notamment :

- Un bilan du suivi de la qualité de l'eau : nitrates, phosphore, matières organiques et pesticides ;
- Une cartographie bilan des rejets de phosphore par les stations d'épuration et les industries ;
- Un bilan des actions des communes pour la réduction de l'usage des pesticides ;
- Un bilan des pluies et des débits ;
- Une cartographie des obstacles à l'écoulement (ouvrages hydrauliques) et de l'altération de la ligne d'eau ;
- Un bilan des pêches électriques ;
- · L'avancée des diagnostics environnementaux ;
- ...

Les publications des sous-bassins de la Sanguèze et de la Sèvre amont ont été finalisées fin 2014, les autres sous-bassins feront l'objet de publications courant 2015.

Retrouvez les publications à télécharger ainsi que les indicateurs mis à jour en continu sur : www.sevre-nantaise.com/observatoire

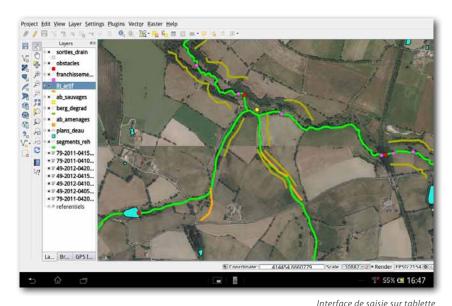
### Données sur les milieux aquatiques : mise au point d'une chaîne de traitement des informations du recueil de terrain à la programmation des travaux

Suite à la définition en 2013 des secteurs prioritaires d'intervention pour les prochains Contrats Territoriaux, volet Milieux Aquatiques, **une vaste campagne de relevés de terrain** a été menée en 2014. Il s'agissait pour l'équipe de l'EPTB de collecter des données fines d'état des lieux des cours d'eau ainsi qu'une série d'informations pour dimensionner les travaux à venir.

En amont du terrain, les données antérieures ont été extraites de Sysma.\*



Saisie de données terrain



Sur le terrain, pour chaque cours d'eau parcouru, la localisation et la description d'une dizaine de type d' « objets » ont été enregistrées (artificialisation du lit, berges dégradées, obstacles à l'écoulement...) et accompagnées de photos géolocalisées.

Les données et photos ont ensuite été versées dans Sysma. Une suite de traitements automatisés est lancée : calcul des altérations par compartiment, somme de linéaires de travaux à prévoir. Les principales informations sont reprises dans une fiche de synthèse générée automatiquement par tronçon.



Restitution automatique des données et photos sur le web avec Sysma

La consultation des données et des photos permet aux techniciens de compléter leur diagnostic et d'affiner la programmation des travaux à prévoir. Diverses données sont ensuite extraites de Sysma pour établir les estimatifs financiers, les cartographies des zones de travaux prévus et construire le document de programmation des travaux des CTMA.

<sup>\*</sup> Sysma: Système de suivi des milieux aquatiques (outil informatique basé sur les technologies web et developpé par l'EPTB).



Moulins et usines en bord de Sèvre Nantaise sont les témoins de l'utilisation passée de la force hydraulique. Afin de réaliser des projets sur les cours d'eau pour restaurer la continuité écologique et/ou valoriser un site hydraulique, il est nécessaire d'étudier cet héritage pour mieux connaître la vie de la rivière et sa gestion passée.

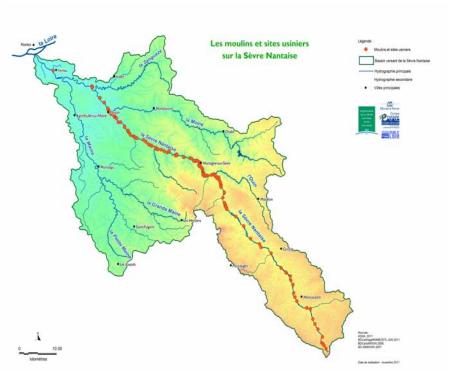
Actions engagées par l'Association de la Sèvre Nantaise et de ses Affluents en 2009, l'EPTB Sèvre Nantaise a repris cette mission lors de la dissolution de l'association au 31 décembre 2013.

#### Mise en mémoire

#### Inventaire et histoire des sites

Les **146 moulins et usines hydrauliques** ont fait l'objet d'un inventaire et d'une étude historique. Pour chaque site, des recherches, des collectes de documents, des contacts avec les propriétaires sont effectués.

Afin de conserver l'histoire des moulins, **des fiches d'identité ont été rédigées** avec la participation de partenaires (associations, propriétaires...) membres des « groupes de travail Histoire ». En 2014, les fiches concernant les moulins à eau de la Sèvre situés entre Mortagne-sur-Sèvre et Boussay ont été rédigées. Ce travail d'inventaire sur l'histoire des moulins à eau est désormais achevé et nous remercions tous les membres du « groupe Histoire » qui ont participé à ce projet. Les fiches d'identité sont disponibles sur l'Extranet « Page Moulins ».



#### RAPPEL SUR ...

## Les outils numériques sur le patrimoine hydraulique

L'Extranet « Page Moulins » est un accès privilégié pour les partenaires aux fiches moulins, cartes, récits de témoignages... à partir du site internet : www.sevre-nantaise.com

Une base de données « Moulins » est en cours de conception et d'alimentation pour rassembler toutes les données sur ce patrimoine et leurs documents associés (photos, cartes, cartes postales anciennes, archives...).



Extranet "Pages Moulins"



Hucheloup à Cugand (85) © HR

## Collecte de la mémoire orale et inventaire d'objets

En 2013, s'est achevée la rédaction du récit de témoignages des « anciens » de l'usine d'Hucheloup à Cugand. Cette action a été réalisée par Hélène Rabu, journaliste indépendante.

Depuis 2009, 34 personnes ont été interviewées, représentant au total 278 heures d'enregistrement. Les objets (machines et outils) de Gervaux (Loire-Atlantique), Nid d'Oie (Loire-Atlantique), Fleuriais (Vendée), Moulin Neuf (Deux-Sèvres) ont été inventoriés.

#### Valorisation des moulins et usines de la Sèvre **Nantaise**

#### Participation à différents évènements

Juillet 2014 : dernière réunion du groupe de travail « Histoire » ▶ Septembre 2014 : exposition commentée sur les moulins de la Sèvre Nantaise à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine au séchoir du Liveau à Gorges, avec le partenariat de l'association Pour les Arts graphiques en Vallée de Clisson (531 visiteurs)



Journées européennes du patrimoine à Gorges (44) © Arts graphiques

## **ZOOM SUR...**

## La photothèque et la base documentaire de l'EPTB Sèvre Nantaise

L'EPTB Sèvre Nantaise possède de nombreuses prises de vue du bassin versant et a collecté un certain nombre d'ouvrages concernant les rivières, le domaine de l'eau et l'environnement en général. Elodie RIVIERE, étudiante en Master II ESDOC (documentation) à l'Université de Poitiers a réalisé un stage de 6 mois pour concevoir une base documentaire et une photothèque. À la fin de son stage, 250 documents papiers et numériques ont été cataloqués dans la base documentaire et plus de 5 000 photos récentes ont été indexées sur la photothèque. Ce travail d'alimentation des bases de données se poursuivra en 2015.



accessibles à toute l'équipe via internet et adaptés aux besoins de l'EPTB



L'EPTB Sèvre Nantaise propose pour la quatrième année consécutive aux enseignants de cycle 2, de cycle 3 et de cinquième de participer à un programme pédagogique sur l'eau et les milieux aquatiques.

C'est bien pour répondre à une volonté de la CLE du SAGE « Sensibiliser, informer, former et responsabiliser » que ce projet est mis en oeuvre sur le territoire depuis la rentrée scolaire 2010-2011.

L'action a pour objectif de sensibiliser les enfants au respect de notre patrimoine commun : l'eau.

## Les thèmes du programme pédagogique :

- le bassin versant de la Sèvre Nantaise,
- les usages et activités sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise,
- la continuité écologique : le déplacement des poissons et des sédiments.
- les milieux naturels : les zones humides et les haies,
- la biodiversité dans le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

## Quelques indicateurs de l'année scolaire 2010-2011 à l'année 2013-2014

233 classes

5 416 élèves

#### Documents et outils pédagogiques à la disposition des enseignants

- ▶ un document d'information,
- ▶ le projet éducatif sous la forme de trois livrets enseignants (un par niveau scolaire),
- une maquette interactive du bassin versant,
- ▶ des fiches d'exercices et de questions pour l'élève en lien avec les activités proposées dans les livrets enseignants,
- ▶ des diaporamas de photographies, schémas, illustrations et cartes,
- un annuaire des structures d'éducation à l'environnement pouvant intervenir en classe ou sur le bassin versant.
- ▶ la liste des établissements inscrits au programme pédagogique pour mettre en place les échanges amont/aval,
- une liste non exhaustive des structures travaillant sur les thèmes liés à l'eau et aux milieux aquatiques sur le bassin versant.

Ces documents sont accessibles depuis un extranet pédagogie pour les enseignants, structures d'éducation à l'environnement, inspections académiques et directions diocésaines...

Ils peuvent également disposer du jeu parcours « Les 100 secrets de la Sèvre Nantaise » et de la malle pédagogique « Au fil de la Sèvre Nantaise » composée d'épuisettes et de jumelles.

En 2014, au vu de l'augmentation de l'utilisation de la maquette interactive proposant des activités numériques ludiques aux élèves, quatre animations ont été ajoutées à cet outil.



Maquette interactive

#### **Faits marquants**

#### Mars 2014

Animation sur la qualité de l'eau du collège privé de Haute-Goulaine avec la Cicadelle

#### Mai 2014

Découverte de la Sanguèze avec l'école publique de Vallet à Mouzillon



Découverte de la Sanguèze et de la biodiversité avec l'école publique de Vallet à Mouzillon (44)

#### Juin 2014

- Visite de l'usine d'alimentation en eau potable par l'école Robert Desnos de Mortagne-sur-Sèvre avec la SAUR et le SIAEP ROC
- Découverte de la Sèvre Nantaise et de la continuité écologique avec l'école La Métairie des Herbiers,
- Journée de découverte de la biodiversité et des paysages sur la Sèvre Nantaise avec l'école publique de Mortagne-sur-Sèvre à Mortagne

#### ZOOM SUR ...

## Explications aux élèves des travaux effectués dans leur rivière



Découverte de la Sèvre Nantaise et de la continuité écologique avec l'école La Métairie des Herbiers à Saint-Laurent-sur-Sèvre (85)

L'année 2014 a été marquée par la mise en place de sorties pédagogiques sur les lieux de travaux et d'aménagements de cours d'eau effectués par les syndicats de rivière :

- Visite du complexe hydraulique du château et son moulin de La Forêt-sur-Sèvre (79) avec trois écoles du Grand La Forêt, animée par François Cailleaud, technicien de rivière,
- Animation pédagogique autour de l'enlèvement du clapet de la Motte à Mouzillon (44) et la renaturation de la Sanguèze avec les CE1 de l'école publique de Vallet, animée par Eddie Renou, technicien de rivière,
- Interview du technicien de rivière, Joseph Bertrand, par les élèves de CM2 de l'école La Métairie des Herbiers autour de la continuité écologique et de la brèche réalisée sur la chaussée de Barbin à Saint-Laurent-sur-Sèvre (85).

Deux nouvelles structures ont intégré le réseau d'animateurs d'éducation à l'environnement : le SIAEP ROC pour la visite de l'usine d'eau potable du Longeron (49) et les Ateliers et mémoire du papier qui fabrique du papier au Liveau à Gorges (44).

#### La liste des communes concernées depuis le lancement du programme pédagogique

- Boussay (44)
- Château-Thébaud (44)
- Gorges (44)
- Haute-Goulaine (44)
- La Regrippière (44)
- Le Pallet (44)
- Maisdon-sur-Sèvre (44)
- Monnières (44)
- Mouzillon (44)
- Nantes (44)
- Remouillé (44)
- Rezé (44)
- Saint-Lumine-de-Clisson (44)

- Vallet (44)
- Vertou (44)
- Cholet (49)
- Gesté (49)
- Maulévrier (49)
- Montfaucon-Montigné (49)
- Saint-Christophe-du-Bois (49)
- Saint-Germain-sur-Moine (49)
- Saint-Macaire-en-Mauges (49)
- La Séguinière (49)
- La Copechagnière (85)
- Cugand (85)
- La Flocellière (85)

- Les Herbiers (85)
- Les Landes-Génusson (85)
- Mallièvre Treize-Vents (85)
- Mesnard-la-Barotière (85)
- Montaigu (85)
- Mortagne-sur-Sèvre (85)
- La Rabatelière (85)
- Saint-Aubin-des-Ormeaux (85)
- Saint-Laurent-sur-Sèvre (85)
- Saint-Martin-des-Tilleuls (85)
- Tiffauges (85)
- Cerizay (79)
- La-Chapelle-Saint-Laurent (79)





- Chanteloup (79)
- Cirières (79)
- La-Forêt-sur-Sèvre (79)
- Largeasse (79)
- Loublande (79)
- Mauléon (79)
- Moncoutant (79)
- Montigny (79)
- Moutiers-sous-Chantemerle (79)
- Saint-Amand-sur-Sèvre (79)
- Saint-Rémi-de-Courlay (79)
- Saint-Pierre-des-Echaubrognes (79)
- Le Temple (79)

## Informer et sensibiliser afin de mieux préserver le cours d'eau



Page d'accueil du site Internet www.sevre-nantaise.com

L'objectif est d'informer et de sensibiliser la population et les acteurs du territoire à la richesse et à la fragilité du bassin versant. Les actions exemplaires menées à l'échelle du bassin sont valorisées.

## Le site internet www.sevre-nantaise.com

Le site internet www.sevre-nantaise. com a pour objectif de présenter le territoire et les actions menées pour améliorer la qualité de l'eau et préserver les cours d'eau et la biodiversité. Les contenus sont renseignés par l'EPTB Sèvre Nantaise et les syndicats de rivière.

Ce site est régulièrement mis à jour grâce, notamment, aux différentes brèves liées à l'actualité. La fréquentation du site internet est stable, plus de 31 400 visites en 2014 et plus de 97 600 pages vues ont été dénombrées. 26 actualités ont été renseignées en 2014 et 5 lettres d'informations ont été communiquées par mail.



## La signalétique pédagogique portant sur les milieux aquatiques

La réalisation de la signalétique commune à plusieurs syndicats de rivière et à l'EPTB suit son cours. En 2014, des panneaux d'informations ont été implantés à Clisson et à Cerizay.

De nouveaux panneaux sont prévus en 2015 à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

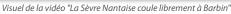
## Fiches retours d'expérience et thématiques

Les sujets liés à la gestion de la ressource en eau sont parfois complexes et suscitent des interrogations de la part des riverains et des acteurs du territoire. C'est pourquoi, l'EPTB réalise des fiches thématiques et retours d'expérience suffisamment pédagogiques qui servent de support d'informations. Ces fiches apportent une précision complémentaire sur les fondamentaux de la gestion de la ressource en eau dans le but non seulement de renseigner mais aussi de sensibiliser et d'inciter les acteurs du bassin versant à agir. Ces fiches peuvent porter également sur des actions.

En 2014, plusieurs fiches ont été éditées et diffusées au sein des communes, établissements intercommunaux, syndicats de rivière concernés. Il s'agit des fiches thématiques portant sur la continuité écologique et sur la qualité de l'eau. Deux fiches retours d'expérience ont également été réalisées sur la renaturation de cours d'eau sur l'Ouin à Loublande et sur la continuité écologique à Barbin à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Elles sont également en ligne sur le site internet. Les deux fiches retours d'expérience sont accompagnées d'une brève présentation vidéo afin de faciliter la compréhension.









Visuel de la vidéo "Redonner un cours plus naturel à l'Ouin'

## Plaquette de présentation de l'EPTB Sèvre Nantaise

Un document de présentation de l'EPTB a été édité en 2014. Celui-ci a été diffusé aux acteurs du bassin versant et notamment aux élus locaux.



#### Stratégie de communication liée au SAGE

À partir du plan de communication de l'EPTB Sèvre Nantaise et à l'occasion de la finalisation de la révision du SAGE, il s'agit désormais de définir une stratégie de communication spécifique au SAGE prenant en compte la définition d'une campagne de communication et d'un évènementiel. Cette stratégie sera basée sur les enjeux du SAGE en développant notamment les messages à véhiculer pour chacun.

Une agence de communication a été retenue pour cette réalisation. Il lui est demandé non seulement de mener une réflexion stratégique, conseiller et accompagner l'EPTB et la CLE, faire des propositions d'actions pour chaque enjeu du SAGE mais aussi de concevoir les outils sur une période de deux ans dont les documents de présentation du SAGE.

## Vie et fonctionnement de la structure



## L'équipe de l'EPTB



**En août 2015**, l'équipe de l'EPTB se compose de la manière suivante :

#### Présidence

- Jean-Paul Bregeon (6)

#### Direction

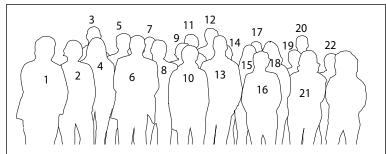
- Boris Lustgarten (8)
- Astrid Gadet, adjoint au directeur et animatrice du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise (4)

## Pôle Administration générale et Communication

- Annabel Dreillard, responsable de pôle (16)
- Claudine Borrel, chargée de mission patrimoine et coordinatrice pédagogique (21)
- Émilie Douet, assistante administrative (2)
- Frédérique Minguet, assistante ressources humaines et marchés publics (14)
- Martine Rousseau, chargée de gestion financière (9)

## Pôle Analyse territoriale et Systèmes d'information

- Sébastien Renou, responsable de pôle (5)
- Chargé de mission observatoire : recrutement été 2015



#### Pôle Actions territoriales

- Antoine Charrier, responsable de pôle (13)
- Laurane Barreau, chargée de mission inondations (18)
- Joseph Bertrand, technicien de rivière (7)
- François Cailleaud, technicien de rivière (1)
- Julia Despois, chargée de mission captage Grenelle Longeron (10)
- Line Fillonneau, animatrice de bassin versant (15)
- Damien Gallard, technicien de rivière (3)
- Charley Grégoire, technicien de rivière (20)
- Odile Pluchon, technicienne de rivière (19)
- Eddie Renou, technicien de rivière (absent sur la photo)
- Muriel Ribeyrolles, technicienne de rivière (22)

#### Départs

- ▶ Septembre 2014 :
- Violaine Aurel, chargée de mission SAGE en
- Élodie Rivière, stagiaire en documentation
- Sébastien Van Waelfelghem, chargé de mission CTMA en contrat
- ▶ Janvier 2015 :
- Justine Leclercq, assistante communication en contrat
- Geneviève Morineau, chargée de gestion financière
- ▶ Juin 2015 : Franck Binjamin, chargé de mission observatoire

#### Stagiaires 2015

- Pierre-Yves Fadet, stagiaire SIG (17)
- Jonathan Guérin, stagiaire Charte "Jardiner au naturel" (11)
- Florian Vannienwenhove, stagiaire PCS (12)

### Moulin de Nid d'Oie à Clisson, futur siège de l'EPTB Sèvre Nantaise, en travaux

Le conseil d'administration a choisi d'implanter le siège social et administratif de l'EPTB au moulin de Nid d'Oie à Clisson (44), au cœur du bassin versant de la Sèvre Nantaise. La réhabilitation de la bâtisse et la création d'une extension contemporaine auront pour vocation de créer un lieu de travail à la structure tout en gardant l'esprit du lieu.

Des espaces seront dédiés à **l'accueil temporaire des acteurs de l'eau et du public** : salle de réunion, salle d'exposition, parcours de découverte des vestiges du moulin à farine...

Après l'obtention du permis de construire en 2013 et la consultation des entreprises, l'installation du chantier a été réalisée en janvier. Les travaux ont commencé en février pour une durée prévisionnelle d'un an. 39 réunions de chantier ont eu lieu en 2014 pour suivre les travaux avec la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, les entreprises, bureaux de contrôle et bureau SPS.



Pose de la première pierre le 11 février 2014

L'opération globale (acquisition, études, maîtrise d'œuvre, travaux...) s'élève à environ 1,7 millions d'euros. Le coût des travaux est de 1 285 646 € HT. Les départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée financent les travaux en tant que membres du syndicat mixte, à hauteur d'un million d'euros.

Le Conseil départemental de la Loire-Atlantique, la Région des Pays de la Loire, le programme européen LEADER du Pays du Vignoble Nantais financent le projet. La Fondation du patrimoine, la Fondation Total, le groupe Picoty (économies d'énergie), l'Association de la Sèvre Nantaise et ses Affluents, les caisses locales et régionales du Crédit agricole et la Fondation du Crédit agricole, ainsi que des particuliers soutiennent également l'opération. La Ville de Clisson prévoit des aménagements de voirie sur la route qui dessert Nid d'Oie.



Chantier du moulin de Nid d'Oie à Clisson (44)

Le 11 février 2014, les élus de l'EPTB Sèvre Nantaise, accompagnés de la maîtrise d'œuvre et des 14 entreprises retenues, et des partenaires financiers du projet ont inauguré le chantier.

Le 25 septembre 2014, l'équipe de l'EPTB, les élus et les partenaires ont été conviés à une visite du chantier de Nid d'Oie.



Visite du chantier du moulin de Nid d'Oie à Clisson (44)



## **ZOOM SUR...**

## Découvrez la maîtrise d'œuvre et les entreprises de l'opération

Maîtrise d'œuvre : cabinet d'architectes RHIZOME (Rennes), cabinet Desmonts, économiste (Pacé) Ouest Structure, BE Structures (Rennes), Terragone, BE paysages et VRD (St Jacques de la Lande), Icofluides, BE Energie (Thorigné-Fouillard).

Bureau de contrôle : SOCOTEC / Bureau SPS : Bureau Véritas.

Entreprises retenues: Entreprise Maudet, lots Gros œuvre et ravalement (Saint-Laurent-sur-Sèvre), Entreprise Batibois, lot Charpente bardage bois (Maulévrier), Entreprise Rolland des Bois, lot Traitement des bois (La Baule), Entreprise Le Lorec, lot Couverture (Marsac-sur-Don), Entreprise Euro Etanche, lot Etanchéité (Saint-Lyphard), Entreprise Actiba, lot Menuiseries extérieures alu (Saint-Hilaire-de-Loulay), Entreprise BP Metal, lot Charpente métallique serrurerie (Landivisiau), Entreprise Acoustic'Ouest, lot Cloisons sèches doublages faux plafonds (La-Haye-Fouassière), Entreprise Lechat, lot Menuiseries intérieures bois (Vallet), Entreprise Calandreau, lot Revêtement des sols faïence (Chantonnay), Entreprise Ringeard, lot Peinture (Cholet), Entreprise Orona, lot ascenseur (La Méziaire), Entreprise Pineau, lots Plomberie chauffage ventilation et électricité (Cugand), Entreprise Arbora, lot Aménagements naturel et paysager (Torfou).

# Budget 2014

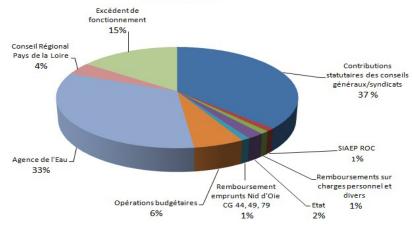
Recettes de fonctionnement 1 683 009 €

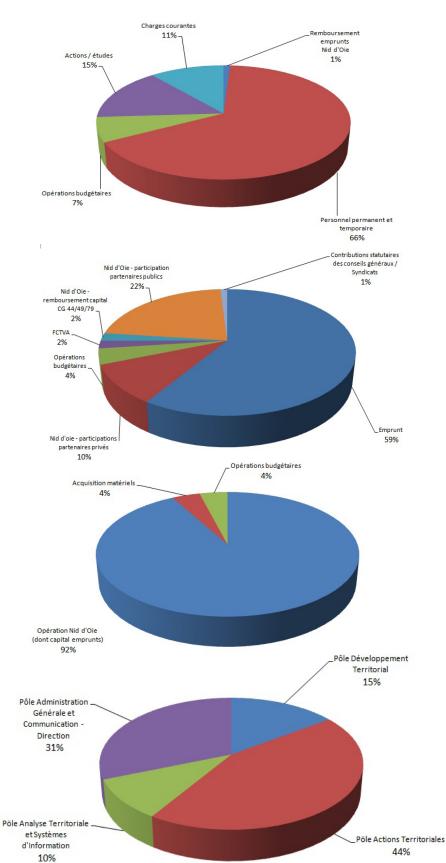
Dépenses de fonctionnement 1 542 055 €

Recettes d'investissement 1 183 355 €

Dépenses d'investissement 914 793 €

> Dépenses de personnel 1 016 617 €





## L'exécution du budget 2014 se traduit par un montant total de dépenses de 2 456 848 €.

## Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 683 009 € pour l'année 2014.

Les contributions statutaires des départements membres de l'EPTB sont stables depuis huit ans. Les syndicats de rivière, membres statutaires depuis la création du syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise, participent à hauteur de 74 460 €.

L'EPTB a pu assurer ses missions et réaliser ses actions grâce aux partenaires financiers extérieurs. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, premier partenaire financier extérieur de l'EPTB, a ainsi versé 554 654 € d'aides. La Région des Pays de la Loire a permis de financer des actions à hauteur de 63 386 € dans le cadre des contrats régionaux de bassin versant 2008-2010 et 2012-2014. L'Etat, dans le cadre de l'équipe projet PAPI, a participé à hauteur de 33 051 € (dont rappel 2013).

## Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 542 055 € pour l'année 2014.

Les dépenses liées aux actions et études sont passées de 153 768 € en 2013 à 224 731 € en 2014. Le programme d'actions représente 15 % du budget avec notamment la poursuite de la révision du SAGE (35 143 €) concernant l'enquête publique, l'impression des documents du SAGE et la finalisation de l'évaluation environnementale. Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, l'année 2014 a été principalement marquée par le lancement de l'étude captage du Longeron (65 147 €) et de l'étude de l'étang du Puy Genest à Cerizay (17 712 €). Les dépenses liées aux milieux aquatiques s'élèvent à 38 537 € avec principalement la poursuite des indicateurs du

Contrat Restauration Entretien (CRE). Les dépenses relatives à la préparation de l'étude bilan des CRE et à la préparation du Contrat Territorial Milieux aquatiques (CTMA) s'élèvent à 21 203 €. D'autres actions, comme la poursuite des prestations pédagogiques (4 300 €), la réalisation de fiches techniques, en lien avec les milieux aquatiques et le SAGE (9 766 €), l'édition d'un guide moulins, les journées d'information pesticides, élus et « GEMAPI » ont également marqué l'année 2014.

66 % des dépenses sont consacrées au personnel. Les charges courantes de l'établissement représentent, quant à elles, 11 % du budget de fonctionnement (170 800 €). Ces charges sont en augmentation par rapport à l'exercice 2013 en raison notamment du paiement de l'assurance dommages ouvrages pour la réhabilitation et l'extension des locaux du Moulin de Nid d'Oie.

## Les dépenses et les recettes de la section d'investissement

L'opération relative au futur siège de l'EPTB au moulin de Nid d'Oie à Clisson, s'est poursuivie avec le lancement des travaux et la poursuite de la maîtrise d'œuvre pour un montant 821 162 €. Les échéances liées à l'emprunt s'élèvent à 18 332 €.

Les conseils départementaux de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Deux-Sèvres ont également procédé au versement des échéances. liées à cet emprunt. Le conseil départemental de la Vendée a versé sa participation pour cette opération à hauteur de 228 790 €.

L'investissement courant, pour un montant de 35 282 €, concerne l'acquisition de matériels informatique, mobilier et logiciels. L'EPTB a sollicité les participations statutaires au titre de l'investissement auprès des départements et des syndicats membres à hauteur de 18 000 € pour l'exercice 2014. Le FCTVA a été encaissé pour un montant de 21 023 €.

## Les dépenses de personnel

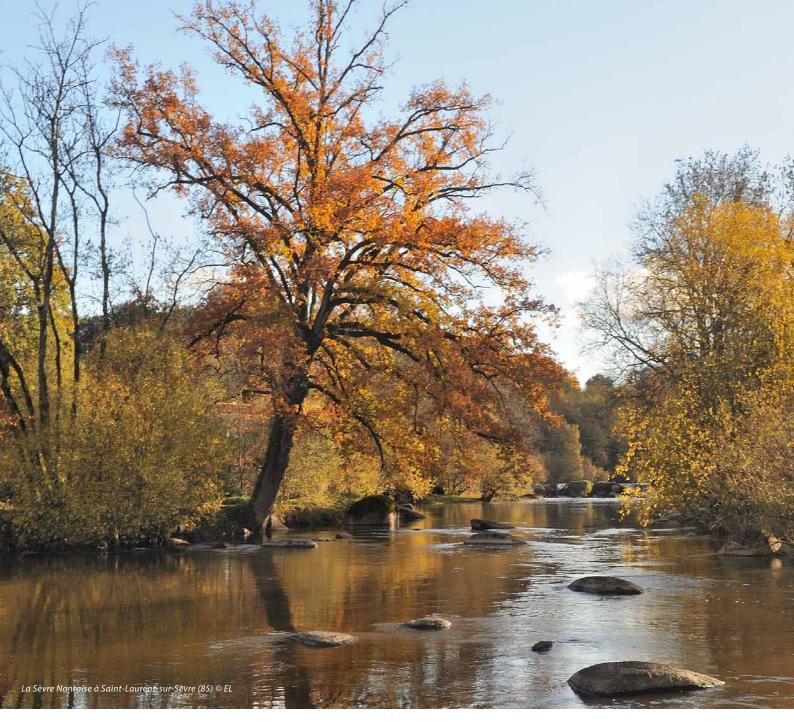
En 2014, les dépenses de personnel s'élèvent à 1 016 617 €. L'EPTB emploie 18 agents permanents dont 6 techniciens de rivière. Deux chargés de mission ont été recrutés en 2014 pour l'appui technique lié aux milieux aquatiques pour le programme 2014 (1/2 temps) et pour le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).

L'EPTB a bénéficié des aides de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional des Pays de la Loire

dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) pour l'animation du SAGE, la coordination et la mise en œuvre du Contrat Restauration Entretien (CRE) et les missions d'études. L'Etat intervient dans le cadre du PAPI. Le SIAEP de la Région Ouest de Cholet (ROC) apporte également son aide pour le dossier relatif au captage du Longeron.

Ces aides, d'un montant de 534 681 €, couvrent 53 % des charges de personnel.















Les collectivités membres de l'EPTB:













